

2028 Investment Grade Bond Trust

États financiers annuels 2024

Au 31 décembre 2024 et pour la période close à cette date

2028 Investment Grade Bond Trust

Table des matières

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière.....2

Rapport de l'auditeur indépendant3

États de la situation financière.....6

États du résultat global7

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables8

Tableaux des flux de trésorerie9

Annexe du portefeuille10

Notes annexes13

Renseignements généraux.....26

2028 Investment Grade Bond Trust

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Next Edge Capital Corp. (le « gestionnaire ») est responsable des états financiers de 2028 Investment Grade Bond Trust (le « Fonds ») ci-joints et de toute l'information contenue dans le présent rapport. Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de Next Edge Capital Corp. à titre de gestionnaire et fiduciaire. Ils ont été dressés conformément aux Normes IFRS® de comptabilité, publiées par l'International Accounting Standards Board et, le cas échéant, reflètent les jugements et les meilleures estimations de la direction.

La direction a mis en place des systèmes de contrôle interne afin de fournir l'assurance que les actifs sont protégés contre toute perte ou utilisation non autorisée et de produire des livres comptables fiables pour la préparation de l'information financière. Les systèmes de contrôle interne permettent à la direction de s'acquitter de ses responsabilités en matière d'intégrité des états financiers.

Le gestionnaire reconnaît qu'il est responsable de gérer les activités du Fonds dans l'intérêt supérieur des porteurs de parts.

Respectueusement,



Robert Anton
Président



David Scobie
Chef de l'exploitation

Next Edge Capital Corp.
Le 31 mars 2025

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts de
2028 Investment Grade Bond Trust (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2024 et 2023, et les états du résultat global et de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et la période allant du 4 décembre 2023 (début des activités) au 31 décembre 2023, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et la période allant du 4 décembre 2023 (début des activités) au 31 décembre 2023, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du Fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Michael Darroch.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 31 mars 2025

2028 Investment Grade Bond Trust

États de la situation financière

Aux 31 décembre	Notes	2024	2023
ACTIF			
Actifs courants			
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	5, 6	55 478 371	36 636 231
Trésorerie		–	524 393
Intérêts à recevoir et autres créances		359 320	279 849
Total de l'actif		55 837 691	37 440 473

PASSIF			
Passifs courants			
Marge		16 822 530	–
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	5, 6	308 825	113 060
Montant à payer pour l'achat de placements		–	5 481 946
Charges liées au placement à payer	12	–	325 000
Honoraires d'audit à payer		76 862	58 000
Frais d'administration à payer		1 630	3 501
Frais de gestion à payer	9, 10	45 390	4 826
Taxe de vente harmonisée (TVH) à payer		14 522	43 333
Charges à payer		10	–
Total du passif		17 271 769	6 029 666
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		38 565 922	31 410 807

Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie

Catégorie A ¹		–	10
Catégorie F ¹		38 565 922	31 410 797
		38 565 922	31 410 807

Nombre de parts rachetables en circulation par catégorie

Catégorie A ¹	7	–	1
Catégorie F ¹	7	3 671 744	3 225 545

Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

Catégorie A ¹		–	9,57
Catégorie F ¹		10,50	9,74

1. Une part d'ouverture de catégorie A a été émise à l'intention du gestionnaire le 4 décembre 2023. La première émission des parts de catégorie F a eu lieu le 21 décembre 2023. Se reporter à la note 11, Conversion de parts.

Approuvé par Next Edge Capital Corp.,



Robert Anton
Président



David Scobie
Chef de l'exploitation

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

2028 Investment Grade Bond Trust

États du résultat global

Pour les périodes closes ¹	Notes	2024	2023
Produits			
Revenu d'intérêts aux fins de distribution		2 362 675	21 903
Profit net (perte nette) réalisé à la vente de placements		169 278	(15 010)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	6	3 020 137	–
Profit net (perte nette) réalisé sur les placements		3 189 415	(15 010)
Total des produits (de la perte)		5 552 090	6 893
Charges			
Charge d'intérêts		752 699	–
Coûts liés à la communication de l'information aux porteurs de titres		12 654	–
Droits de garde		4 981	–
Honoraires juridiques		16 435	–
Frais payés au comité d'examen indépendant		14 163	–
Coûts de transaction		609	–
Honoraires des agents	12	–	661 427
Charges liées au placement		–	325 000
Honoraires d'audit		78 862	58 000
Taxe de vente harmonisée		61 627	43 333
Frais d'administration		97 809	3 501
Frais de gestion	9, 10	253 248	4 826
Total des charges		1 293 087	1 096 087
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		4 259 003	(1 089 194)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie			
Catégorie A ²		–	(580 451)
Catégorie F ²		4 259 003	(508 743)
		4 259 003	(1 089 194)
Nombre moyen de parts en circulation			
Catégorie A ²		1	1 405 450
Catégorie F ²		3 380 524	1 844 550
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part			
Catégorie A ²		–	(0,41)
Catégorie F ²		1,26	(0,28)

1. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et pour la période allant du 4 décembre au 31 décembre 2023.

2. Une part d'ouverture de catégorie A a été émise à l'intention du gestionnaire le 4 décembre 2023. La première émission des parts de catégorie F a eu lieu le 21 décembre 2023. Se reporter à la note 11, Conversion de parts.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

2028 Investment Grade Bond Trust

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour les périodes closes¹	2024	2023
Catégorie A²		
Au début de la période	10	–
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	–	(580 451)
Produit et contrepartie au titre de l'émission de parts	–	14 054 510
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à la conversion de parts	(10)	(13 474 049)
Contrepartie versée pour le rachat de parts	–	–
À la fin de la période	–	10
Catégorie F²		
Au début de la période	31 410 797	–
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	4 259 003	(508 743)
Produit et contrepartie au titre de l'émission de parts	4 770 824	18 445 491
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à la conversion de parts	–	13 474 049
Contrepartie versée pour le rachat de parts	(157 130)	–
Distributions aux porteurs de parts rachetables	(1 717 572)	–
À la fin de la période	38 565 922	31 410 797

1. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et pour la période allant du 4 décembre au 31 décembre 2023.

2. Une part d'ouverture de catégorie A a été émise à l'intention du gestionnaire le 4 décembre 2023. La première émission des parts de catégorie F a eu lieu le 21 décembre 2023. Se reporter à la note 11, Conversion de parts.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

2028 Investment Grade Bond Trust

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les périodes closes ¹	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	4 259 003	(1 089 194)
Ajustements de l'actif net attribuable aux porteurs de parts et des flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation		
Produit de la vente de placements	5 129 008	–
Achat de placements	(26 067 914)	(31 056 235)
Variation de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	(3 020 137)	15 010
(Profit net) perte nette réalisé à la vente de placements	(169 278)	–
(Augmentation) diminution des intérêts à recevoir et autres créances	(79 471)	(279 849)
Augmentation (diminution) des autres créditeurs et des charges à payer	(294 246)	434 661
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	(20 243 035)	(31 975 607)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(1 717 572)	–
Produit de l'émission de parts rachetables	4 770 824	32 500 000
Montant payé au rachat de parts rachetables	(157 140)	–
Augmentation (diminution) de la marge	16 822 530	–
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	19 718 642	32 500 000
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(524 393)	524 393
Trésorerie au début de la période	524 393	–
Trésorerie à la fin de la période	–	524 393
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie :		
Intérêts reçus (versés)	(1 530 505)	(257 946)

1. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et pour la période allant du 4 décembre au 31 décembre 2023.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

2028 Investment Grade Bond Trust

Annexe du portefeuille

	Taux d'intérêt nominal	Date d'échéance	Valeur nominale (\$)	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
Obligations canadiennes (105,3 %)					
Fonds de placement immobilier Allied	3,131 %	15 mai 2028	2 500 000	2 243 375	2 360 384
Banque de Montréal	5,625 %	26 mai 2082	1 000 000	952 500	1 009 935
Banque de Montréal	7,325 %	26 nov. 2082	1 500 000	1 500 000	1 586 020
La Banque de Nouvelle-Écosse	3,700 %	27 juill. 2081	1 250 000	950 500	1 122 512
Banque Canadienne Impériale de Commerce	4,375 %	28 oct. 2080	675 000	636 525	674 324
Banque Canadienne Impériale de Commerce	4,000 %	28 jan. 2082	2 000 000	1 784 225	1 930 894
Banque Canadienne Impériale de Commerce	7,150 %	28 juill. 2082	1 470 000	1 455 046	1 532 978
Banque canadienne de l'Ouest	5,937 %	22 déc. 2032	1 000 000	996 450	1 055 389
Banque canadienne de l'Ouest	6,000 %	30 avr. 2081	1 000 000	906 500	1 008 240
Central 1 Credit Union	4,648 %	7 févr. 2028	1 000 000	976 500	1 020 264
Corus Entertainment Inc.	5,000 %	11 mai 2028	325 000	215 922	156 000
Enbridge Inc.	6,625 %	12 avr. 2078	1 000 000	985 480	1 051 432
Compagnie Crédit Ford du Canada	5,441 %	9 févr. 2029	1 000 000	999 930	1 037 108
Great-West Lifeco Inc.	3,600 %	31 déc. 2081	1 250 000	971 000	1 121 662
Honda Canada Finance Inc.	1,646 %	25 févr. 2028	1 500 000	1 364 560	1 416 995
Inter Pipeline Ltd.	6,625 %	19 nov. 2079	1 500 000	1 416 825	1 527 368
Keyera Corp.	6,875 %	13 juin 2079	1 500 000	1 445 475	1 577 634
Banque Laurentienne du Canada	5,095 %	15 juin 2032	2 000 000	1 909 110	1 967 047
Banque Laurentienne du Canada	5,300 %	15 juin 2081	1 400 000	1 057 100	1 243 647
Société Financière Manuvie	3,375 %	19 juin 2081	1 250 000	980 750	1 141 990
Société Financière Manuvie	7,117 %	19 juin 2082	1 000 000	1 000 000	1 042 602
Mattamy Group Corp.	4,625 %	1 ^{er} mars 2028	1 500 000	1 383 750	1 454 844
Banque Nationale du Canada	7,500 %	16 nov. 2082	1 000 000	1 000 000	1 059 267
NFI Group Inc.	5,000 %	15 janv. 2027	1 507 000	1 296 086	1 429 691
Fonds de placement immobilier RioCan	4,628 %	1 ^{er} mai 2029	1 000 000	974 400	1 017 804
Banque Royale du Canada	3,650 %	24 nov. 2081	1 250 000	961 750	1 123 662
Sagen MI Canada Inc.	2,955 %	1 ^{er} mars 2027	1 500 000	1 377 840	1 464 443
Saputo Inc.	2,297 %	22 juin 2028	1 500 000	1 370 215	1 436 773
SmartCentres Real Estate Investment Trust	2,307 %	18 déc. 2028	1 000 000	929 120	932 072
TELUS Corp.	3,625 %	1 ^{er} mars 2028	1 000 000	968 890	999 246
La Banque Toronto-Dominion	3,600 %	31 oct. 2081	1 250 000	958 000	1 123 022
Tourmaline Oil Corp.	2,077 %	25 janv. 2028	1 000 000	955 280	956 346
TransCanada Trust	4,650 %	18 mai 2077	1 000 000	912 190	993 344
Total – Obligations canadiennes				37 835 294	40 574 939
Titres adossés à des créances hypothécaires canadiens (28,5 %)					
Cologix Canadian Issuer LP	7,740 %	25 janv. 2052	1 000 000	925 180	956 850
Institutional Mortgage Securities Canada Inc.	3,839 %	12 oct. 2026	1 000 000	930 500	947 380
Real Estate Asset Liquidity Trust	3,874 %	12 sept. 2051	1 500 000	1 411 260	1 439 550
Real Estate Asset Liquidity Trust	4,020 %	12 nov. 2052	1 821 000	1 615 955	1 702 489
Real Estate Asset Liquidity Trust	4,250 %	12 août 2053	1 000 000	908 970	954 340
Real Estate Asset Liquidity Trust	4,402 %	12 août 2053	1 500 000	1 318 500	1 382 910
Real Estate Asset Liquidity Trust	4,020 %	12 juin 2054	1 000 000	883 240	928 070
Real Estate Asset Liquidity Trust	4,462 %	12 juin 2054	1 000 000	851 400	902 480
Real Estate Asset Liquidity Trust	3,550 %	12 févr. 2055	2 000 000	1 763 000	1 781 150
Total – Titres adossés à des créances hypothécaires canadiens				10 608 005	10 995 219

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

2028 Investment Grade Bond Trust

Annexe du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2024

	Taux d'intérêt nominal	Date d'échéance	Valeur nominale (\$)	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
Total – Obligations canadiennes et titres adossés à des créances hypothécaires canadiens				48 443 299	51 570 158
Obligations américaines (3,7 %)					
Athene Global Funding	2,470 %	9 juin 2028	1 500 000	1 371 680	1 437 559
Total – Obligations américaines				1 371 680	1 437 559
Titres adossés à des créances hypothécaires américains (3,8 %)					
Retained Vantage Data Centers Issuer LLC	5,250 %	15 sept. 2048	1 500 000	1 389 280	1 477 803
Total – Titres adossés à des créances hypothécaires américains				1 389 280	1 477 803
Total – Obligations américaines et titres adossés à des créances hypothécaires américains				2 760 960	2 915 362
Obligations étrangères (2,6 %)					
Heathrow Funding Ltd.	3,400 %	8 mars 2028	1 000 000	960 160	992 851
Total – Obligations étrangères				960 160	992 851
Total – Obligations et titres adossés à des créances hypothécaires (143,9 %)				52 164 419	55 478 371
Plus-value (moins-value) latente des swaps (-0,8 %)					(308 825)
Total du portefeuille de placements et des swaps (143,1 %)				52 164 419	55 169 546
Trésorerie (0,0%)					–
Autres actifs, déduction faite des passifs (-43,1 %)					(16 603 624)
Total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (100,0 %)					38 565 922

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

2028 Investment Grade Bond Trust

Au 31 décembre 2024

Plus-value (moins-value) latente des swaps

Swaps de taux d'intérêt	Unités théoriques	Date d'échéance	Contrepartie	Notation de la contrepartie	Valeur du marché (\$)	Profit (perte) latent (\$)
\$ CA fixe à payer, à 3,413 %, 29 févr. 2028, BNC	(14 000 000)	29 févr. 2028	Banque Nationale du Canada	A-1	(1 484 474)	(1 484 474)
\$ CA variable à recevoir, à 3,413%, 29 févr. 2028, BNC	14 000 000	29 févr. 2028	Banque Nationale du Canada	A-1	1 175 649	1 175 649
					(308 825)	(308 825)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

2028 Investment Grade Bond Trust

Notes annexes

1. RENSEIGNEMENTS SUR LE FONDS

2028 Investment Grade Bond Trust (le « Fonds ») est un fonds de placement à capital fixe constitué comme une fiducie sous le régime des lois de la province d'Ontario et régi selon une déclaration de fiducie datée du 4 décembre 2023. Le Fonds est divisé en parts de participation (les « parts ») qui représentent une participation dans le Fonds détenue par des porteurs de parts. Avec prise d'effet le 21 décembre 2023, le Fonds compte deux catégories de parts : les parts de catégorie A et les parts de catégorie F. Le Fonds peut offrir un nombre illimité de catégories de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie. Toutes les catégories de parts du Fonds sont rachetables au gré des porteurs de parts. Chaque catégorie de parts est destinée à un type différent d'investisseurs. Toutes les catégories de parts ont les mêmes stratégies et restrictions en matière de placement, mais sont différentes en ce qui a trait à une ou plusieurs caractéristiques, notamment les frais de gestion, les charges, les frais de rachat, les commissions ou les distributions. La valeur liquidative par part de chacune des catégories est différente en raison des frais, des charges et des distributions attribuables qui varient selon les catégories de parts.

Le Fonds a pour objectifs : i) de préserver le capital et ii) de verser des distributions trimestrielles en trésorerie, en investissant surtout dans des titres de créance de sociétés. Le Fonds a commencé ses activités le 4 décembre 2023. Le Fonds investit selon ses objectifs de placement.

Le Fonds est géré par Next Edge Capital Corp. (le « gestionnaire »). Fiducie RBC Services aux investisseurs est le dépositaire et l'agent d'évaluation du Fonds. L'agent des transferts et l'agent chargé de la tenue des registres du Fonds est la Compagnie Trust TSX. Le siège social du Fonds est situé au 18 King Street East, Suite 902, Toronto (Ontario) M5C 1C4, Canada.

Les états financiers ont été approuvés aux fins de publication par le gestionnaire le 31 mars 2025.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes IFRS® de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation selon le principe du coût historique. Cependant, le Fonds est une entité d'investissement, et essentiellement tous les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon les Normes IFRS de comptabilité. Par conséquent, les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont conformes aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs de parts.

En appliquant les Normes IFRS de comptabilité, la direction peut faire des estimations et émettre des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif, du passif, des produits et des charges au cours des périodes considérées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle du Fonds.

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Instruments financiers

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers évalués au coût amorti. Les achats ou ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les placements du Fonds sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») lors de la comptabilisation initiale et sont évalués à la JVRN.

Les instruments financiers peuvent comprendre des actifs et passifs financiers, comme les titres de créance, les titres de participation, les fonds communs de placement à capital variable, les instruments dérivés, la trésorerie et les autres créances clients et dettes fournisseurs. Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les états de la situation financière lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument en question. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés à l'instrument en question est échu ou lorsque le Fonds a cédé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de celui-ci.

2028 Investment Grade Bond Trust

Notes annexes (suite)

Classement et évaluation

Le Fonds classe et évalue les instruments financiers conformément à IFRS 9 *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). Selon cette norme, les actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti, à la JVRN ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») en fonction du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de ces actifs. L'évaluation et la décision à l'égard du modèle économique utilisé représentent un jugement comptable. Le Fonds classe ses placements selon le modèle économique qu'il applique pour gérer ces actifs financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels qui y sont liés. Le portefeuille d'actifs financiers est géré et son rendement est évalué à la juste valeur. Le Fonds s'intéresse d'abord à la juste valeur et c'est cette information qu'il utilise pour évaluer le rendement et prendre des décisions. Par conséquent, tous les placements sont évalués à la JVRN.

Plus spécifiquement, les placements, les actifs et passifs dérivés et les ventes à découvert, le cas échéant, du Fonds sont évalués à la JVRN. L'obligation du Fonds relative à la valeur liquidative attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat. Tous les autres actifs et passifs financiers sont initialement inscrits à leur juste valeur et ultérieurement évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisés, s'il y a lieu, selon le taux d'intérêt effectif de l'instrument financier. La juste valeur des actifs et passifs financiers du Fonds qui ne sont pas comptabilisés à la JVRN s'approche de leur valeur comptable en raison de leur nature à court terme.

Dépréciation

En vertu d'IFRS 9, une entité doit comptabiliser une correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues sur des actifs financiers évalués au coût amorti ou à la JVAERG. Les actifs financiers détenus par le Fonds qui sont évalués à la JVRN ne seront pas assujettis à la nouvelle exigence relative à la comptabilisation d'une correction de valeur.

Pour ce qui est des créances, le Fonds prend en considération l'analyse des données historiques et les informations prospectives pour déterminer toute perte de crédit attendue. À la date des présents états financiers, toutes les créances doivent être réglées dans un avenir rapproché. Le Fonds estime que la probabilité de défaillance est presque nulle puisque ces instruments présentent un faible risque de défaillance et que la capacité des contreparties à respecter leurs obligations contractuelles dans un avenir rapproché est solide. Aucune correction de valeur n'a été comptabilisée puisqu'une telle dépréciation n'aurait pas d'incidence significative sur les états financiers.

Juste valeur et évaluation ultérieure des instruments financiers

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds utilise le dernier cours négocié pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les titres non cotés sont évalués par le gestionnaire en fonction des derniers renseignements publiés. Les titres à revenu fixe, les débentures et les autres instruments d'emprunt, y compris les placements à court terme, sont évalués selon une cote fournie par des courtiers en valeurs mobilières reconnus.

Le Fonds peut investir dans des swaps. La juste valeur des swaps négociés hors bourse est déterminée au moyen de techniques d'évaluation qui tiennent compte de données observables sur le marché, comme les rendements du marché, les taux d'intérêt et les écarts de taux. Les variations de la juste valeur des swaps en vigueur à la date de clôture sont présentées au poste Variation nette de la (moins-value) plus-value latente des placements des états du résultat global. Lorsque les swaps expirent ou sont conclus, le profit net ou la perte nette réalisé est constaté dans les états du résultat global, à titre de profit net (perte nette) réalisé sur les contrats de swap. Les swaps en vigueur à la date de clôture sont inscrits à l'annexe du portefeuille et présentés dans les états de la situation financière au poste Plus-value (moins-value) latente des swaps. Tout montant à recevoir (à payer) découlant du règlement de swaps est constaté dans les états de la situation financière à titre de variation quotidienne de la marge.

2028 Investment Grade Bond Trust

Notes annexes (suite)

La prime payée à l'achat d'une option est constatée à titre d'actif dans les états de la situation financière. La prime est évaluée à chaque date d'évaluation (définie ci-après) à un montant équivalant à la juste valeur de l'option qui aurait eu pour effet de liquider la position. La variation de l'écart entre la prime et la juste valeur est constatée au poste Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements des états du résultat global. Lorsqu'une option achetée expire, le Fonds réalise une perte égale à la prime payée. Lorsqu'une option achetée est liquidée, le Fonds réalise un profit ou subit une perte équivalant à l'écart entre le produit et la prime payée. Lorsqu'une option d'achat achetée est levée, la prime payée est ajoutée au coût d'acquisition du titre sous-jacent. Lorsqu'une option de vente achetée est levée, la prime payée est soustraite du produit de la vente du titre sous-jacent qui devait être vendu.

La prime reçue à la vente d'une option d'achat ou de vente est constatée à titre de passif dans les états de la situation financière. Lorsqu'une option vendue expire, le Fonds réalise un profit égal à la prime reçue. Lorsqu'une option vendue est liquidée, le Fonds réalise un profit ou subit une perte équivalant à l'écart entre le coût auquel le contrat a été liquidé et la prime reçue. Lorsqu'une option d'achat vendue est levée, la prime reçue est ajoutée au produit de la vente des placements sous-jacents pour déterminer le profit réalisé ou la perte subie. Lorsqu'une option de vente vendue est levée, la prime reçue est déduite du coût du placement sous-jacent qu'avait acheté le Fonds. Le profit ou la perte que réalise ou subit le Fonds lorsqu'une option achetée ou vendue expire ou est liquidée est constaté à titre de profit net (perte nette) réalisé à la vente de placements dans les états du résultat global.

L'évaluation de tous les bons de souscription qui ne sont pas négociés en Bourse est établie au moyen du modèle de Black et Scholes.

Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est classé dans les passifs financiers et est rachetable au gré du porteur de parts à des prix basés sur la valeur liquidative par part du Fonds au moment du rachat. Les montants sont constamment évalués à leur valeur de rachat.

La valeur liquidative à la clôture de chaque jour ouvrable ou, s'il ne s'agit pas d'un jour ouvrable, du jour ouvrable suivant ou à toute autre date déterminée par le gestionnaire (une « date d'évaluation ») est obtenue par l'agent d'évaluation selon la juste valeur de l'actif du Fonds à ce moment-là, moins le montant total de son passif, compte non tenu des passifs attribuables aux porteurs de parts rachetables. La valeur liquidative par part de toute catégorie de parts du Fonds pour une date d'évaluation est obtenue en divisant la juste valeur de l'actif du Fonds à ce moment-là, moins le montant total de son passif (compte non tenu des passifs attribuables aux porteurs de parts rachetables) dans chaque cas étant attribuable à la catégorie de parts, par le nombre total de parts de la catégorie en circulation lorsque le calcul est effectué à la date d'évaluation, et en arrondissant le résultat obtenu à la quatrième décimale au plus.

Pour chaque part du Fonds vendue, le Fonds reçoit un montant équivalant à la valeur liquidative par part, à la date de l'opération. Les parts sont rachetables au gré des porteurs de parts à leur valeur liquidative par part à la date de rachat. Pour chaque part rachetée, le nombre de parts émises et en circulation est réduit et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est diminué de la valeur liquidative correspondante à la date de rachat.

Le calcul de la valeur de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aux fins des états financiers selon les Normes IFRS de comptabilité est conforme au calcul de la valeur liquidative aux fins des opérations.

Opérations de placement et comptabilisation des produits

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération. Les produits et les charges sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice. Le revenu d'intérêts aux fins de distribution est comptabilisé à mesure qu'il est réalisé.

Les revenus de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit du Fonds de recevoir le paiement est établi. Les revenus de dividendes sont présentés avant les retenues d'impôt à la source non recouvrables, qui sont présentées séparément dans les états du résultat global.

2028 Investment Grade Bond Trust

Notes annexes (suite)

Le « revenu d'intérêts aux fins de distribution » qui figure aux états du résultat global correspond à l'intérêt nominal reçu par le Fonds et comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Les profits et pertes réalisés sur les opérations de titres sont calculés selon le coût moyen.

La variation d'une période à l'autre de l'écart entre la juste valeur et le coût moyen est présentée à titre de variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements.

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds sont imputés au résultat net de la période.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds exerce ses activités. Le rendement du Fonds est évalué et ses liquidités sont gérées en dollars canadiens. Par conséquent, le dollar canadien est considéré comme la monnaie qui représente le plus fidèlement les effets économiques des transactions, conditions et événements sous-jacents. Les souscriptions et les rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens.

La juste valeur des placements de portefeuille, des avoirs et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie dans la monnaie de présentation du Fonds au taux de change de clôture en vigueur à la date d'évaluation. Les produits, les charges et les opérations de placement en devises sont convertis dans la monnaie de présentation du Fonds au taux de change en vigueur aux dates respectives de ces opérations.

Les profits et pertes de change se rapportant à la trésorerie et aux montants à recevoir et à payer sont présentés au poste Profit (perte) de change sur la trésorerie et les autres actifs nets, et les profits et pertes de change se rapportant aux instruments financiers classés comme détenus à des fins de transaction ou à la JVRN sont présentés aux postes Profit net réalisé (perte nette réalisée) à la vente de placements et Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements des états du résultat global.

Trésorerie

La trésorerie se compose de dépôts auprès d'institutions financières.

Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est calculé en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de la catégorie par le nombre moyen pondéré de parts en circulation de la catégorie au cours de la période.

Attribution de produits et de charges

Les profits ou pertes réalisés et latents, les produits et les charges (autres que les charges d'exploitation et les frais de gestion propres à une catégorie de parts) du Fonds sont attribués aux porteurs de parts participatives rachetables à chaque date d'évaluation proportionnellement à la valeur liquidative respective de la journée précédente, laquelle tient compte des opérations effectuées par le porteur de parts participatives rachetables dans la journée, pour chaque catégorie de parts à la date de l'attribution. Les charges d'exploitation et les frais de gestion propres à une catégorie de parts sont affectés à la catégorie correspondante en conséquence. Toutes les charges d'exploitation sont reprises par le gestionnaire et recouvrées auprès du Fonds.

Imposition

Le Fonds est un fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* (la « loi de l'impôt »). La totalité du revenu net du Fonds aux fins fiscales et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de toute période doivent être distribués aux porteurs de parts de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôt sur le revenu. Étant donné que le Fonds ne comptabilise pas d'impôt sur le revenu, l'économie d'impôt liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière. Se reporter à la note 8.

2028 Investment Grade Bond Trust

Notes annexes (suite)

4. NORMES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE EN VIGUEUR

IFRS 18 *Présentation et informations à fournir*

IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir* (« IFRS 18 »), remplacera IAS 1 *Présentation des états financiers* et entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. La norme vise à améliorer la compatibilité et la transparence des états financiers au moyen d'un état du résultat global plus structuré. Le classement des produits et des charges du Fonds devrait être touché par ces changements, particulièrement la catégorie « exploitation ». Le gestionnaire évalue activement les répercussions d'IFRS 18 ainsi que son incidence sur les états financiers du Fonds et les informations à fournir.

5. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES IMPORTANTS

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

Évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés non cotés sur un marché actif

De temps à autre, le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des titres non cotés, des titres privés ou des dérivés. Les titres non cotés sont évalués selon une cote fournie par des courtiers en valeurs mobilières reconnus ou, à défaut, leur juste valeur est évaluée par le gestionnaire en fonction des derniers renseignements publiés. La juste valeur des titres privés est établie à l'aide de modèles d'évaluation qui peuvent être fondés, en partie, sur des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables du marché. Ces méthodes et procédures peuvent comprendre notamment des comparaisons effectuées avec des cours de titres comparables ou semblables, l'obtention de renseignements liés à l'évaluation de la part d'émetteurs ou d'autres données analytiques relatives au placement et l'utilisation d'autres indicateurs de valeur disponibles. Ces valeurs sont examinées de façon indépendante par le gestionnaire afin de garantir qu'elles sont raisonnables. Toutefois, en raison de l'incertitude inhérente liée à l'évaluation, les justes valeurs estimées pour ces titres pourraient être très différentes des valeurs qui auraient été utilisées si un marché pour le placement avait existé.

Les risques perçus liés à la solvabilité des émetteurs, à la prévisibilité des flux de trésorerie et à la durée jusqu'à l'échéance ont tous un effet sur la juste valeur des titres privés.

Dans la mesure du possible, les modèles utilisent des données observables. Néanmoins, le gestionnaire doit établir des estimations à l'égard de facteurs comme le risque de crédit (aussi bien le risque de crédit propre à l'entité que le risque de crédit de la contrepartie), les volatilités et les corrélations. Les changements d'hypothèses touchant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées pour les instruments financiers.

Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question.

6. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Les activités du Fonds l'exposent à divers risques dont le risque de concentration du portefeuille, le risque de crédit, le risque lié au taux d'intérêt, le risque de liquidité et le risque de marché (risque de change et autre risque de prix). Le Fonds est également exposé au risque lié aux emprunts, au risque lié aux contreparties, au risque lié à la cybersécurité, au risque lié aux instruments dérivés, au risque lié aux titres de participation, au risque lié au partage de renseignements fiscaux, au risque lié aux lois et aux litiges, au risque lié aux capitaux empruntés, au risque lié aux catégories multiples, au risque lié aux options, au risque lié à la volatilité des cours, au risque lié aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres, au risque lié aux prêts de titres, au risque lié au secteur, au risque lié aux ventes à découvert, au risque lié aux marchés boursiers, au risque lié aux porteurs de titres importants et au risque lié à l'imposition.

2028 Investment Grade Bond Trust

Notes annexes (suite)

Risque de concentration du portefeuille

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type d'actif, un secteur d'activité ou un type de contrepartie. Comme le mandat du Fonds est d'investir principalement dans des titres de créance au Canada, le Fonds est exposé aux risques propres au secteur des titres de créance, lesquels sont présentés ci-après. Veuillez vous reporter à l'annexe du portefeuille pour consulter la liste du portefeuille du Fonds.

Les tableaux suivants résument les risques de concentration des placements auxquels le Fonds est exposé en raison de son objectif de placement. La répartition du portefeuille du Fonds peut varier en raison des opérations du portefeuille.

Portefeuille par catégorie d'actifs	% de la valeur liquidative	
	2024	2023
Obligations canadiennes	105,3 %	84,1 %
Titres adossés à des créances hypothécaires canadiens	28,5 %	20,8 %
Obligations américaines	3,7 %	5,7 %
Obligations étrangères	2,6 %	3,0 %
Titres adossés à des créances hypothécaires américains	3,8 %	3,0 %
Swaps	(0,8) %	(0,4) %
Total des placements	143,1 %	116,2 %
Trésorerie	0,0 %	1,7 %
Autres passifs nets	(43,1) %	(17,9) %
Valeur liquidative totale	100,0 %	100,0 %

Portefeuille par secteur	% de la valeur liquidative	
	2024	2023
Banques	45,3 %	43,0 %
Titres adossés à des créances hypothécaires garantis par la LNH	28,5 %	20,8 %
Énergie	15,8 %	16,7 %
Fiducies de placement immobilier	11,2 %	10,4 %
Assurance	12,3 %	8,2 %
Produits de consommation durables et vêtements	3,8 %	4,4 %
Titres adossés à des créances hypothécaires traditionnels	3,8 %	3,0 %
Automobiles et pièces automobiles	3,7 %	–
Aliments, boissons et tabac	3,7 %	–
Transport	2,6 %	3,0 %
Services de télécommunications	2,6 %	–
Biens d'équipement	3,7 %	2,8 %
Services financiers	–	2,8 %
Médias et divertissement	6,9 %	1,5 %
Swaps	(0,8) %	(0,4) %
Total des placements	143,1 %	116,2 %
Trésorerie	0,0 %	1,7 %
Autres passifs nets	(43,1) %	(17,9) %
Valeur liquidative totale	100,0 %	100,0 %

Portefeuille par pays	% de la valeur liquidative	
	2024	2023
Canada	133,0 %	104,5 %
États-Unis	7,5 %	8,7 %
International	2,6 %	3,0 %
Total des placements	143,1 %	116,2 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,0 %	1,7 %
Autres passifs nets	(43,1) %	(17,9) %
Valeur liquidative totale	100,0 %	100,0 %

2028 Investment Grade Bond Trust

Notes annexes (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que l'émetteur du titre ou la contrepartie d'un instrument financier ne puisse pas répondre à ses exigences financières. La juste valeur d'un titre de créance tient compte de la cote de crédit de l'émetteur. La valeur comptable des titres de créance telle qu'elle est présentée dans l'annexe du portefeuille représente l'exposition au risque de crédit du Fonds. L'exposition au risque de crédit pour les instruments dérivés est fondée sur le profit latent du Fonds sur les obligations contractuelles avec la contrepartie à la date des états financiers. L'exposition au risque de crédit des autres actifs du Fonds est représentée par leur valeur comptable telle qu'elle est présentée dans les états de la situation financière.

Le Fonds investit principalement dans des obligations et des titres adossés à des créances hypothécaires, qui sont assortis d'une notation de première qualité attribuée principalement par Dominion Bond Rating Services, Standard & Poor's et Moody's.

Le Fonds investit également dans des swaps de taux d'intérêt. Toutes les opérations sur swaps du Fonds sont conclues avec la Banque Nationale du Canada, dont la dette à court terme a obtenu la note de crédit de A-1 de S&P.

Les notations des titres par l'entremise desquels le Fonds est exposé au risque de crédit aux 31 décembre 2024 et 2023 sont présentées ci-dessous.

Notation	% de la valeur liquidative	
	2024	2023
AA/Aa	9,9 %	5,6 %
A/A	28,7 %	29,1 %
BBB/Baa	67,8 %	62,5 %
BB/Ba	29,0 %	23,4 %
B/B	–	1,6 %
CCC/Caa	0,4 %	–
C/C	2,3 %	–
Sans notation	–	(6,0) %
	138,1 %	116,2 %

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt du marché sur la juste valeur des actifs et les flux de trésorerie futurs. La valeur liquidative du Fonds peut être très sensible aux fluctuations des taux d'intérêt, puisque la valeur du portefeuille fluctue en fonction de ces derniers. Au 31 décembre 2024, l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt relativement à ses placements dans des instruments d'emprunt s'élevait à 55 478 371 (2023 – 36 636 231 \$).

Si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou baissé de 100 points de base, en supposant que la courbe des taux évolue en parallèle, toute autre variable demeurant constante, l'actif net aurait pu diminuer ou augmenter de 1 456 998 \$ (2023 – 1 068 224 \$). Le Fonds a utilisé des swaps de taux d'intérêt pour couvrir les fluctuations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le Fonds est exposé à des rachats en espèces chaque jour. Le Fonds peut investir dans des placements non liquides, à condition qu'immédiatement après l'achat, un maximum de 20 % de la valeur liquidative du Fonds soit composé d'actifs non liquides. Le Fonds ne peut détenir plus de 25 % de sa valeur liquidative en actifs non liquides pendant une période de 90 jours ou plus. Si plus de 25 % de la valeur liquidative du Fonds est composé d'actifs non liquides, le Fonds effectuera, aussi rapidement qu'il est commercialement raisonnable, toutes les étapes nécessaires pour réduire le pourcentage de sa valeur liquidative composé d'actifs non liquides à 25 % de la valeur liquidative ou moins.

2028 Investment Grade Bond Trust

Notes annexes (suite)

Le Fonds peut investir dans des dérivés, des titres de créance et des actions non cotées qui ne sont pas négociés sur un marché actif. En conséquence, il pourrait ne pas être en mesure de liquider rapidement ses placements dans ces instruments à des montants se rapprochant de la juste valeur, ou de réagir à des événements précis, comme une détérioration de la solvabilité d'un émetteur en particulier. Conformément à la politique du Fonds, le gestionnaire surveille la position de liquidité du Fonds quotidiennement. Les tableaux ci-dessous présentent les passifs financiers du Fonds en les regroupant par échéance en fonction de la durée résiduelle jusqu'à l'échéance du contrat. Les montants représentent les flux de trésorerie contractuels non actualisés.

31 décembre 2024

Passifs financiers	À vue	Moins de 3 mois	Total
Marge	16 822 530	–	16 822 530
Frais de gestion à payer	–	45 390	45 390
Honoraires d'audit à payer	–	78 862	78 862
Frais d'administration à payer	–	1 630	1 630
TVH à payer	–	14 522	14 522
Charges à payer	–	10	10
Passifs financiers à la JVRN	308 825	–	308 825
	17 131 355	140 414	17 271 769

Au 31 décembre 2024, la valeur comptable des instruments financiers à la JVRN qui ont été donnés en garantie pour le passif au titre de la marge est de 1 491 963 \$ (2023 – néant).

31 décembre 2023

Passifs financiers	À vue	Moins de 3 mois	Total
Montant à payer pour l'achat de placements	5 481 946	–	5 481 946
Charges liées au placement à payer	–	325 000	325 000
Frais de gestion à payer	–	4 826	4 826
Passifs financiers à la JVRN	113 060	–	113 060
Honoraires d'audit à payer	–	58 000	58 000
Frais d'administration à payer	–	3 501	3 501
TVH à payer	–	43 333	43 333
	5 595 006	434 660	6 029 666

Les parts rachetables sont rachetables sur demande au gré du porteur. Cependant, le gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle présentée ci-dessus soit représentative des sorties de fonds réelles, puisque les porteurs de ces instruments les conservent habituellement plus longtemps.

Risque de marché

Les placements du Fonds sont exposés au risque de marché, qui est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Les risques de marché présentés ci-dessous comprennent une analyse de sensibilité qui montre l'effet qu'auraient eu, sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, des changements raisonnablement possibles de la variable de risque pertinente à chaque date de présentation de l'information financière. En pratique, les résultats réels peuvent différer et l'écart pourrait être important.

a) Risque de change

Le Fonds investit dans des instruments financiers libellés en monnaies autres que le dollar canadien. Ces placements donnent lieu à un risque de change, soit le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change. Le Fonds a recours à des options sur les fonds négociés en bourse libellés en devises comme couvertures pour réduire le risque de change.

2028 Investment Grade Bond Trust

Notes annexes (suite)

Aux 31 décembre 2024 et 2023, le Fonds n'était pas directement exposé au risque de change par l'intermédiaire de son portefeuille de placements ou de ses autres actifs (passifs) nets.

b) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des placements de portefeuille fluctue du fait des variations des prix du marché, autres que celles qui découlent du risque de change ou du risque de taux d'intérêt, que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement de portefeuille ou par l'ensemble des facteurs touchant tous les placements négociés sur le marché ou dans un segment de marché. Tous les placements de portefeuille présentent un risque de perte de capital. Le risque maximal découlant des instruments financiers correspond à leur juste valeur. Pour connaître la répartition de la valeur liquidative du Fonds par titre et par région, veuillez vous reporter à l'annexe du portefeuille. La sensibilité du Fonds par rapport à l'indice de référence n'est pas incluse dans les présentes, car, du point de vue statistique, la période de négociation n'est pas assez longue pour permettre d'établir une corrélation significative entre le rendement du portefeuille de placements du Fonds et l'indice de référence pertinent.

Évaluation de la juste valeur

Le tableau ci-après présente les instruments financiers évalués à la juste valeur dans les états de la situation financière selon la hiérarchie des justes valeurs. La hiérarchie regroupe les actifs financiers et les passifs financiers selon trois niveaux fondés sur l'importance des données d'entrée utilisées pour évaluer leur juste valeur. La hiérarchie des justes valeurs comprend les niveaux suivants :

- Niveau 1 – les données d'entrée sont les prix cotés non rajustés pour des instruments identiques dans des marchés actifs.
- Niveau 2 – les données d'entrée autres que les prix cotés du niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement pour l'actif ou le passif.
- Niveau 3 – une ou plusieurs données d'entrée importantes utilisées par une technique d'évaluation sont non observables pour établir la juste valeur des instruments.

Aux 31 décembre 2024 et 2023, les instruments financiers évalués à la juste valeur dans les états de la situation financière étaient regroupés selon la hiérarchie des justes valeurs comme suit :

31 décembre 2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	–	43 005 349	–	43 005 349
Titres adossés à des créances hypothécaires	–	12 473 022	–	12 473 022
Swaps de taux d'intérêt	–	(308 825)	–	(308 825)
	–	55 169 546	–	55 169 546
31 décembre 2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	–	29 167 636	–	29 167 636
Titres adossés à des créances hypothécaires	–	7 468 595	–	7 468 595
Swaps de taux d'intérêt	–	(113 060)	–	(113 060)
	–	36 523 171	–	36 523 171

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes. La valeur comptable de la trésorerie, des intérêts et autres montants à recevoir, du montant à payer pour l'achat de placements et des autres charges à payer ainsi que l'obligation du Fonds relative à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables sont évaluées au coût amorti. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir l'utilisation de données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

2028 Investment Grade Bond Trust

Notes annexes (suite)

Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ni au cours de la période allant du 4 décembre au 31 décembre 2023.

7. PARTS RACHETABLES

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et la période allant du 4 décembre au 31 décembre 2023, le Fonds a offert deux catégories de parts rachetables : les parts de catégorie A et les parts de catégorie F. La catégorie de parts choisie a une incidence sur les commissions à payer par un investisseur, les frais de gestion à payer par le Fonds et la rémunération versée au courtier pour la vente de parts.

Toutes les catégories ont les mêmes objectifs, stratégies et restrictions en matière de placement, mais sont différentes en ce qui a trait à certaines caractéristiques, telles que les frais de gestion, les commissions de vente et les commissions de service. La valeur liquidative par part de chacune des catégories pourrait être différente en raison des frais, des charges et des distributions attribuables qui varient selon les catégories de parts. Ni le Fonds ni le gestionnaire n'exigent de frais ou de commission de vente à l'achat de parts du Fonds. Le nombre de parts émises, rachetées ou annulées aux 31 décembre 2024 et 2023 pour chaque catégorie de parts est présenté dans les tableaux suivants.

Pour les périodes closes ¹	2024	2023
Catégorie A²		
Solde au début		–
Parts émises en contrepartie de trésorerie	1	1 405 450
Parts rachetées	(1)	–
Parts rachetées aux fins de conversion	–	(1 405 449)
Solde à la fin	–	1

Pour les périodes closes ¹	2024	2023
Catégorie F²		
Solde au début	3 225 545	–
Parts émises en contrepartie de trésorerie	461 999	1 844 550
Parts rachetées	(15 800)	–
Parts émises aux fins de conversion	–	1 380 995
Solde à la fin	3 671 744	3 225 545

1. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et pour la période allant du 4 décembre au 31 décembre 2023.

2. Une part d'ouverture de catégorie A a été émise à l'intention du gestionnaire le 4 décembre 2023. La première émission des parts de catégorie F a eu lieu le 21 décembre 2023. Se reporter à la note 11, Conversion de parts.

Gestion du capital

Le capital du Fonds est représenté par l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Compte tenu de la capacité d'émettre et de racheter des parts rachetables, le capital du Fonds peut varier en fonction de la demande de rachats et de souscriptions du Fonds. Le Fonds n'est assujéti à aucune exigence externe en matière de capital et ne fait l'objet d'aucune restriction quant à l'émission et au rachat de parts rachetables à l'exception de ce qui est mentionné dans son prospectus simplifié.

Les objectifs de gestion du capital du Fonds sont les suivants :

- Investir le capital dans des placements qui respectent la description, l'exposition au risque et le rendement prévu indiqués dans le prospectus simplifié;
- Conserver des liquidités suffisantes pour couvrir les charges du Fonds et pouvoir répondre aux demandes de rachat qui sont présentées;
- Maintenir une taille suffisante pour rendre l'exploitation du Fonds rentable.

2028 Investment Grade Bond Trust

Notes annexes (suite)

Rapprochement de l'évaluation de la valeur liquidative

Au 31 décembre 2024, il n'existait aucune différence entre l'actif net selon les états financiers et la valeur liquidative aux fins des souscriptions et des rachats (évaluation), calculée conformément à la notice d'offre du Fonds.

Au 31 décembre 2023, il existait une différence entre l'actif net selon les états financiers et la valeur liquidative aux fins des souscriptions et des rachats (évaluation), calculée conformément à la notice d'offre du Fonds.

31 décembre 2023	Catégorie A	Catégorie F
Actif net selon les états financiers	10 \$	31 410 797 \$
Parts rachetables selon les états financiers	1	3 225 545
Actif net par part selon les états financiers	9,57 \$	9,74 \$
Actif net selon les états financiers	10 \$	31 410 797 \$
Ajustement à l'égard des charges liées à la TVH du placement	18 271 \$	23 979 \$
Ajustement à l'égard des charges liées à la TVH à la conversion	(18 271) \$	18 271 \$
Ajustement à l'égard des honoraires d'audit	–	58 000 \$
Valeur liquidative selon l'évaluation	10 \$	31 511 047 \$
Parts rachetables selon l'évaluation	1	3 225 545
Valeur liquidative par part selon l'évaluation	9,59 \$	9,77 \$

8. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le Fonds est admissible à titre de « fiducie de fonds commun de placement », au sens donné à ce terme par la loi de l'impôt, et a choisi, aux termes de la loi de l'impôt, d'être une fiducie de fonds commun de placement depuis la date de sa constitution.

Chaque année d'imposition, le Fonds est assujéti à l'impôt en vertu de la partie I de la loi de l'impôt sur son revenu pour l'exercice, y compris les gains en capital imposables nets réalisés, déduction faite de la tranche de ces gains qu'il déduit au titre des montants payés ou payables aux porteurs de parts (que ce soit en espèces ou en parts) au cours de l'exercice. Un montant est considéré comme payable aux porteurs de parts dans l'année d'imposition si le Fonds le paie au cours de l'exercice ou si les porteurs de parts ont le droit au cours de l'année d'en exiger le paiement. Le Fonds distribue chaque année, aux fins de l'impôt, une tranche suffisante de son revenu net et de ses gains en capital nets, ce qui lui permet de déduire des montants suffisants pour n'avoir à payer au cours de l'année, en règle générale, aucun impôt sur le revenu non remboursable en vertu de la partie I de la loi de l'impôt.

Pour chaque année d'imposition au cours de laquelle il est une fiducie de fonds commun de placement aux fins de la loi de l'impôt, le Fonds a le droit de réduire l'impôt qu'il doit payer (de recevoir un remboursement à cet égard), le cas échéant, sur ses gains en capital nets réalisés selon un montant établi en vertu de la loi de l'impôt en fonction des rachats de parts effectués au cours de l'exercice (le « remboursement au titre des gains en capital »). Le remboursement au titre des gains en capital dans une année d'imposition donnée pourrait ne pas être suffisant pour compenser entièrement l'impôt que le Fonds doit payer dans l'année d'imposition par suite de la disposition de titres en ce qui a trait aux rachats de parts.

Si le Fonds réalise un revenu aux fins de l'impôt en sus des distributions versées ou à verser aux porteurs de parts au cours de l'exercice et des gains en capital nets réalisés du Fonds, l'impôt y afférent pourrait être recouvré par le Fonds au cours de l'exercice en vertu des dispositions relatives au remboursement au titre des gains en capital de la loi de l'impôt, de sorte que, de façon générale, le Fonds n'aurait pas à payer d'impôt sur le revenu aux termes de la partie I de la loi de l'impôt.

Au 31 décembre 2024, le Fonds avait des pertes en capital de 105 \$ (2023 – néant) et des pertes autres qu'en capital de néant (2023 – néant).

2028 Investment Grade Bond Trust

Notes annexes (suite)

9. FRAIS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Frais de gestion annuels (% de la valeur liquidative de la catégorie du Fonds)	
Catégorie	Frais de gestion^{1, 2}
Parts de catégorie A	0,70 %
Parts de catégorie F	0,70 %

1. Majorés de la TVH applicable.
2. À son gré, le gestionnaire peut à l'occasion renoncer à une partie des frais de gestion, ce qui donne lieu à une réduction des frais de gestion imputés. S'il renonce à une partie des frais de gestion, le gestionnaire se réserve le droit de mettre fin à cette renonciation en tout temps et sans préavis aux porteurs de parts ni consentement de ceux-ci.

En contrepartie des services rendus au Fonds, le gestionnaire a le droit de recevoir du Fonds des frais de gestion (les « frais de gestion ») à un taux annuel maximal de 0,70 % de la tranche de la valeur liquidative représentée par les parts de catégorie A et les parts de catégorie F, calculés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu, majorés des taxes applicables. Le gestionnaire utilise ces frais de gestion aux fins du paiement des commissions de vente et de suivi aux courtiers inscrits au placement des parts du Fonds.

Le Fonds paie ses propres frais d'exploitation. Ces frais incluent, mais sans s'y limiter, les courtages, les taxes, les honoraires d'audit, les honoraires d'avocat, les frais de garde, la rémunération de l'agent des transferts et de l'agent chargé de la tenue des registres, les honoraires du fiduciaire et les frais de dépôt, les frais d'intérêt, les frais d'administration, les frais de participation des organismes de réglementation, les frais de service aux investisseurs et les frais liés aux rapports financiers ou aux autres rapports destinés aux investisseurs, ainsi qu'aux prospectus.

Le président du comité d'examen indépendant touche actuellement une rétribution annuelle de 12 000 \$, et les autres membres du comité d'examen indépendant touchent actuellement une rétribution annuelle de 9 000 \$, majorée du remboursement de leurs frais. La rétribution et les frais des membres du comité d'examen indépendant seront réglés par le gestionnaire des Fonds au prorata en fonction du temps qui a été consacré aux activités de chaque Fonds par le gestionnaire.

À son gré, le gestionnaire peut à l'occasion payer la totalité ou une partie des frais supplémentaires qui seraient autrement payables par le Fonds.

Chaque catégorie de parts est responsable de régler les charges qui lui sont spécifiquement liées et une partie proportionnelle des charges qui sont communes à toutes les catégories de parts.

10. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Le gestionnaire du Fonds est Next Edge Capital Corp.

a) Frais de gestion

En vertu du contrat de gestion des placements, le Fonds a mandaté le gestionnaire pour lui fournir des services de gestion (se reporter à la note 9). Les frais de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 se sont chiffrés à 253 248 \$ (2023 – 4 826 \$) et sont présentés dans les états du résultat global, et les frais à payer au gestionnaire se sont établis à 45 390 \$ au 31 décembre 2024 (2023 – 4 826 \$) et sont présentés dans les états de la situation financière.

b) Honoraires du comité d'examen indépendant

La rémunération totale versée aux membres du comité d'examen indépendant attribuable au Fonds pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 est de 14 163 \$ (2023 – néant).

2028 Investment Grade Bond Trust

Notes annexes (suite)

11. CONVERSION DE PARTS

Il n'y a eu aucune conversion de parts au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

La totalité des 1 405 449 parts de catégorie A achetées le 21 décembre 2023 ont été converties en 1 380 995 parts de catégorie F selon un ratio de conversion de 0,9826 calculé en fonction de la valeur liquidative par part de catégorie A par rapport à la valeur liquidative par part de catégorie F. La conversion a été approuvée par le gestionnaire.

La conversion n'a eu aucune incidence sur l'actif net global du Fonds.

12. HONORAIRES DES AGENTS ET CHARGES LIÉES AU PLACEMENT

Se reporter au prospectus pour plus de détails sur les honoraires des agents et les charges liées au placement. Les honoraires à payer aux agents à chaque clôture sont de 0,30 \$ par part de catégorie A et de 0,13 \$ par part de catégorie F.

Les charges liées au placement ont été payées à même le produit brut du placement. Elles étaient assujetties à un maximum de 1,0 % du produit brut du placement, avant déduction des honoraires des agents. Le gestionnaire a assumé toutes les charges liées au placement (qui ne comprennent pas les honoraires des agents) excédant 1,0 % du produit brut du placement.

13. TENSIONS À L'ÉCHELLE MONDIALE

Les conflits militaires en cours dans le monde continuent d'avoir une incidence défavorable sur les économies et les marchés financiers régionaux et mondiaux. Les répercussions défavorables comprennent, sans s'y limiter, l'importante volatilité du marché, les pressions inflationnistes, l'augmentation des taux d'intérêt, l'augmentation du risque de crédit, les pressions exercées sur les marchés des produits de base, la volatilité des taux de change et la perturbation des activités. Dans le contexte actuel caractérisé par une incertitude et une volatilité des marchés accrues, le gestionnaire continue de surveiller de près leur incidence sur l'exposition au risque du Fonds.

2028 Investment Grade Bond Trust

Renseignements généraux

GESTIONNAIRE ET PRINCIPAL DISTRIBUTEUR

Next Edge Capital Corp.
18 King Street East, Suite 902
Toronto (Ontario) M5C 1C4

Téléphone : 416 775-3600
Télécopieur : 416 775-3601
Sans frais : 1 877 860-1080

www.nextedgecapital.com

DÉPOSITAIRE ET AGENT D'ÉVALUATION

Fiducie RBC Services aux investisseurs
155 Wellington Street West
Toronto (Ontario) M5V 3H6

www.rbcits.com

AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES ET AGENT DES TRANSFERTS

Compagnie Trust TSX
301 – 100 Adelaide St. West
Toronto (Ontario) M5H 4H1

www.tsxtrust.com

COURTIER

Banque Nationale réseau indépendant
Exchange Tower, 130 King St W 3200 2
Toronto (Ontario) M5X 1J9

www.bnri.ca

AUDITEUR

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Bay Adelaide East
8 Adelaide Street West, Suite 200
Toronto (Ontario) M5H 0A9

www.deloitte.ca

CONSEILLER JURIDIQUE

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
333 Bay Street, Suite 2400
Toronto (Ontario) M5H 2T6

www.fasken.com

Next Edge Capital Corp.
18 King Street East, Suite 902
Toronto (Ontario) M5C 1C4

Tél. : 416 775-3600
Télec. : 416 775-3601

www.nextedgecapital.com